

Mathias Pigeat est nommé directeur juridique de l'Autorité de la concurrence

Publié le 24 mars 2021

Jusqu'ici directeur de cabinet de la présidente de l'Autorité de la concurrence et des affaires européennes et internationales de l'Autorité, Mathias Pigeat est nommé directeur juridique de l'Autorité. Il succède à Juliette Théry-Schultz.

L'Autorité remercie vivement Juliette Théry-Schultz pour tout ce qu'elle lui a apporté au cours de ces quatorze années, en qualité notamment de rapporteure générale adjointe (audiovisuel, finances, agriculture) et directrice juridique. Elle lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles missions de membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Notice biographique

Titulaire d'un master 2 en Droit Public des Affaires (2007) de l'Université Panthéon Sorbonne Paris 1 et d'un mastère spécialisé Droit International et Management (2009) préparé à HEC Paris, Mathias Pigeat a obtenu le CAPA en 2011. Après avoir exercé quelques années en tant qu'avocat spécialisé en droit de la concurrence au sein du cabinet White&Case LLP, puis avoir participé à deux projets entrepreneuriaux dans la gastronomie, il a rejoint l'Autorité en janvier 2016 en qualité de conseiller chargé des affaires européennes au service de la présidence de l'Autorité avant, en octobre 2017, de prendre la direction du cabinet de la présidente et du service des affaires européennes et internationales de l'Autorité. A ce titre, Mathias Pigeat assurait notamment le suivi des travaux du Réseau européen de la concurrence (REC), de l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE et de l'International competition network (ICN).

Dans le cadre du suivi législatif et réglementaire, il a contribué à l'élaboration de plusieurs réformes structurantes qui ont permis de renforcer l'efficacité de l'Autorité de la concurrence, notamment la directive ECN+, et les dispositions de modernisation du droit de la concurrence contenues dans la loi du n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (dite DDADUE).

Mathias Pigeat a également contribué à la signature de l'accord commun entre autorités de concurrence du G7 sur « droit de la concurrence et économie numérique ». Il a enfin pris une part significative aux différentes réflexions menées par l'Autorité sur les sujets numériques ou auxquelles elle prend part au niveau national ou européen, notamment dans le cadre des Etats généraux du numériques, de la négociation du Digital Markets Act ou encore en ce qui concerne la mise en œuvre de l'article 22 du règlement n° 139/2004 relatif au contrôle européen des concentrations.

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication

01 55 04 02 14

[Contacter par mail](#)
